



Monsieur le Maire
de Marcq
Hôtel de Ville
Grande Rue
78770 Marcq

Direction générale des Services
Direction des routes et des transports
Sous-direction des études routières et des transports

Affaire suivie par : M. Goryl
Téléphone : 01.39.07.82.25.
Référence : DG/SS/L081001

Monsieur le Maire,

Lors de la séance du vendredi 24 octobre 2008, le Conseil général des Yvelines a approuvé par délibération le principe d'une liaison Seine-Aval / Saint-Quentin-en-Yvelines, entre l'autoroute A 13 et la RN 12, projet inscrit au Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Equilibré des Yvelines (SDADEY), adopté en juillet 2006.

Par cette délibération, le Conseil général des Yvelines précise l'objectif de cette liaison de mettre en relation l'agglomération de Mantes, et plus largement le territoire de l'OIN Seine-Aval, dont elle est une des conditions de sa réussite, à l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines / Vélizy-Villacoublay ainsi que d'alléger le trafic de transit et d'échanges de la RD 191. Cette voie d'intérêt départemental mais aussi local permettra de soulager l'ensemble des voies départementales entre la RD 983 à l'Ouest et l'A12 à l'Est.

Comme vous le savez, les 25 et 26 Septembre derniers, le Conseil Régional d'Ile de France a adopté le projet de SDRIF qui présente dans sa carte de destination générale des différentes parties du territoire un tracé précis de cette liaison avec, dans sa partie Sud, un franchissement de la Vallée de la Mauldre, au droit de Beynes et un raccordement à la RD 912 au milieu de l'agglomération de Jouars-Pontchartrain. Cette solution, qui imposerait un nouveau franchissement de la Vallée de la Mauldre dans un contexte particulièrement difficile, remettrait en cause l'économie du projet et les conditions de son insertion urbaine, environnementale et paysagère (urbanisation dense, flancs de vallées abrupts, périmètre du plan de prévention des risques d'inondations (PPRI)).

De plus, dans la configuration proposée par le projet de SDRIF, ce tracé ne peut rejoindre la RN 12 et ne répond plus alors à l'objectif de créer une liaison structurante visant à mettre en relation les pôles de développement économique et conduit à un important report de trafic dans la traversée de Neauphle-le-Vieux et de Jouars-Pontchartrain avec les nuisances que cela implique, en particulier vis-à-vis des habitants

En tout état de cause, il n'appartient pas au SDRIF d'anticiper un tel tracé d'un projet sous maîtrise d'ouvrage départementale, et de présumer du résultat de la concertation et de l'enquête publique.

Face à cette adoption du projet de SDRIF par le Conseil Régional , l'Assemblée Départementale par sa délibération du 24 Octobre 2008 réaffirme la nécessité d'inscrire le tracé de cette liaison en rive gauche de la Vallée de la Mauldre et uniquement sur le plateau, là où les nuisances et impacts sont minimisés et de façon à mettre en connexion l'autoroute A 13 et la RN 12.

En conséquence le Conseil général des Yvelines demande au Conseil Régional d'Ile-de-France et à l'Etat que le SDRIF qui sera approuvé, ne retienne sur la carte de destination générale des différentes parties du territoire qu'un principe de liaison entre A 13 et la RN 12., et ce conformément au rapport de présentation du projet de SDRIF.

Le Conseil général des Yvelines va poursuivre les études en ce sens et engager avec tous les acteurs locaux concernés une concertation au premier semestre 2009.

Compte tenu du contexte et de l'enjeu pour le Département de cette opération, qui sera exemplaire en matière d'insertion environnementale, et permettra de développer les transports en commun de pôle à pôle ainsi que les circulations douces, je tenais personnellement à vous informer du sens de cette démarche qui a présidé à l'adoption de cette délibération le 24 Octobre 2008 par le Conseil général des Yvelines.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président du Conseil général

Pour le Président du Conseil Général
Le Vice-Président délégué

Jean-Marie TETART

Copie :

M. Serge Thibaut, Conseiller Général du canton d'Aubergenville
M. Pierre Amouroux, Conseiller Général du canton de Guerville
M. Hervé Planchenault, Conseiller général du canton de Montfort l'Amaury